

Image not found or type unknown



## Usufruitier et nu proprietaire . Qui paye quoi ?

Par **pascal94510**, le **21/01/2014** à **15:00**

Bonjour , j aimerais savoir si les travaux suivant dans une copropriete sont a la charge de l usufruitier ou du nue proprietaire ( tracage des parking , depousierage VMC , mise en place portique et achat de badge , remplacement parlophone , travaux ascenseur)  
Le syndic dit que tout cela est a ma charge en tant que nue proprietaire  
merci